

ASSEMBLEE DE LA PAROISSE GENERALE

PROCÈS-VERBAL 02/14

Lundi, 24 novembre 2014, 20.00 h

Dans la grande salle de la Maison Farel, Quai du Haut 12, 2503 Bienne

Présidence: Président Fritz Marthaler

Procès-verbal: Sylvia Treuthardt, Secrétaire centrale

Présents: 58 personnes, dont 55 avec droit de vote

Excusés: J.-E. Bertholet, D. Juillerat, P.-A. Kuchen, M. Laux, L. Lombardo, L. Ramoni, K. Rehmat, R. Seiler

Ordre du jour

- 1 Procès-verbal de la dernière Assemblée de la paroisse générale du 30 juin 2014
- 2 Information concernant le plan financier 2014 - 2019
- 3 Budget 2015 et fixation du taux de l'impôt ecclésiastique
- 4 Construction à la rue Feldeck: acceptation du prix minimal de vente pour le terrain et l'immeuble actuel et crédit d'engagement pour la construction d'un nouvel immeuble
- 5 Maison Farel, Quai du Haut 12, parcelle no 2151 à Bienne: décision concernant la vente de l'immeuble à une institution éthiquement et philosophiquement proche de l'église; définition d'un prix de vente minimal et délégation de la compétence de vente au Conseil de la paroisse générale.
- 6 Transfert d'immeubles de la fortune administrative à la fortune financière: pavillon Mürren, cure de la rue du Stand 78, pavillon au chemin de la Thielle 20, maison Verte au Chemin de Sion 44, parcelle à la rue du Contrôle 22
- 7 Informations en provenance des paroisses
- 8 Divers

L'invitation à l'Assemblée a été publiée le 22 octobre 2014 et le 19 novembre 2014 (no 47) de la Feuille officielle Bienne-Evilard ainsi que dans les éditions de juin de « reformiert. » et de « Visage protestant ». En plus, les documents pouvaient être consultés sur la page WEB www.ref-bielbienne.ch. Tous les documents sont disponibles en allemand et en français lors de l'Assemblée.

Messieurs Albrecht Hieber et Hans-Ruedi Loeffel sont nommés scrutateurs. 55 ayants droit de vote sont comptés, la majorité absolue est donc de 28 voix.

Les pasteures Nadine Manson et Anna Razakanirina font une introduction.

Délibérations

Le Président ouvre l'Assemblée en saluant et remerciant tous les présents d'être venus. Les décisions à l'ordre du jour de ce soir auront une énorme influence sur le développement de la Paroisse générale. Ce sont bien plus les contenus plutôt que seulement les finances qui doivent définir les visions de la Paroisse générale de Bienne et qui doivent avant tout correspondre aux besoins de nos paroissiens.

Ordre du jour

La présidente de la Paroisse française a déposé une demande de modification au point 6 : comme plusieurs points concernant l'immeuble de la rue du Stand 78 sont encore ouverts, elle demande que cet immeuble soit retiré de l'ordre du jour. **L'ordre du jour modifié est accepté avec une abstention.**

1 Procès-verbal de la dernière Assemblée de la paroisse générale du 30 juin 2014

Le procès-verbal de la dernière Assemblée ordinaire est accepté, **avec une abstention**, avec remerciements à la rédactrice.

2 Information concernant le plan financier 2014 – 2019

Le plan financier représente la base, selon les connaissances actuelles, pour traiter les affaires en cours et évaluer leurs conséquences financières. Avant tout, ce plan permet aussi d'établir le budget. En 2019 les mesures d'économie du canton porteront à conséquence, ce qui influencera fortement les budgets de ces prochaines années.

L'administrateur central commente brièvement le plan financier. La situation est actuellement relativement stable ; mais dès 2019 nous connaissons de gros problèmes, puisqu'il faudra compter avec une perte de près de 1.5 millions de francs. Il s'agit en fait de 10% des 15 millions de déficit attendus par la ville de Bienne. Les fonds propres devraient rester stables jusqu'en 2018. Si la réforme fiscale entrait en vigueur en 2019 et si nous ne voulons pas subir cette grande perte, la Paroisse générale doit mettre en place d'importantes mesures d'économie.

Comment pouvons-nous agir pour que cette réforme fiscale devienne supportable pour la paroisse ?

Le Président, en tant que Président de la Commission des finances (FIKO), informe. Il mentionne que par chance, l'administrateur des impôts de la ville de Bienne est membre de la FIKO. Il est en même temps membre de la Conférence suisse des impôts et négocie avec la confédération, le canton et les autres communes. Ce lien direct avec l'administration des impôts de la ville est un grand avantage pour nous car nous pourrions faire des propositions aux paroisses et réagir au scénario catastrophe. La Paroisse générale travaille déjà aux questions que soulève cette perspective.

L'Assemblée de la paroisse générale prend connaissance du plan financier 2014 -2019.

3 Budget 2015 et fixation du taux de l'impôt ecclésiastique

Le président souligne que le travail des paroisses pour la réalisation de ce budget a été remarquable.

L'administrateur central commente le budget 2015. Ce budget prévoit des entrées fiscales de CHF 8 millions et un déficit d'environ CHF 50'000.-. Les imputations internes concernent les locations internes des bureaux. Cela permet de calculer le rendement des immeubles. Les financements spéciaux permettront de financer un salaire. Les charges du personnel sont inférieures à l'année précédente. Nous prévoyons également des économies pour les « biens, services et marchandises ». La clef de répartition entre les paroisses est calculée en fonction

des revenus fiscaux nets moins les frais de la Paroisse générale. Chaque paroisse reçoit un montant de base, le reste étant réparti à raison de 28% pour la paroisse française et 72% pour la paroisse allemande. Les deux paroisses ont réussi l'exploit de rester en-dessous de leur attribution budgétaire. Les subventions aux institutions sont toujours respectées.

**Sur proposition du Conseil de la Paroisse générale,
l'Assemblée de la paroisse générale accepte à l'unanimité moins une abstention le budget 2015 et le taux inchangé de 0.23 pour l'impôt ecclésiastique.**

4 Construction à la Feldeckstrasse: Acceptation du prix minimal de vente pour le terrain et l'immeuble actuel et crédit d'engagement pour la construction d'un nouvel immeuble

La vente de l'immeuble de la rue Feldeck 19 avait déjà été décidée lors de la dernière assemblée de la Paroisse générale. Il s'agit maintenant d'accepter le prix de vente minimum de CHF 1'800'000.- pour le terrain d'une superficie de 1825 m². En plus, un crédit d'engagement de CHF 3'520'000.- pour la construction d'un immeuble locatif est demandé.

L'Assemblée de la paroisse générale accepte

- 1. Le prix de vente minimum de CHF 1'800'000.- avec une abstention**
- 2. Le Crédit d'engagement de CHF 3'520'000.- pour la construction d'un immeuble locatif et d'une salle avec 3 abstentions.**

5 Maison Farel, Quai du Haut 12, parcelle no 2151 à Bienne: décision concernant la vente de l'immeuble à une institution éthiquement et philosophiquement proche de l'église; définition d'un prix de vente minimal et délégation de la compétence de vente au Conseil de la paroisse générale.

La Paroisse générale aimerait vendre la Maison Farel à une institution éthiquement et philosophiquement proche de l'église. La Présidente du Conseil de la paroisse générale rappelle que lors de la dernière Assemblée de la paroisse générale un vote consultatif au sujet de cette vente avait montré un choix positif. Le Conseil de la paroisse générale a poursuivi ses investigations. Actuellement deux acquéreurs sont intéressés. Les deux garantissent la continuité de l'utilisation de la maison dans le sens de l'église. La possibilité existe donc de rester avec un pied dans la maison Farel en utilisant la grande salle et d'autres locaux. Le Conseil de la paroisse générale demande à l'Assemblée de la paroisse générale de vendre la Maison Farel pour un prix minimal de CHF 2'180'000.-.

Rolf Schwab, Président de la Commission des immeubles (LIKO), explique que depuis 1977 la Maison Farel est toujours un sujet de discussion. Après un énorme travail d'investigation nous avons maintenant la chance de vendre cet immeuble. Le second groupe d'intéressés est un groupe d'architectes biennois. Ces derniers ont les mêmes idées pour l'utilisation de la Maison Farel que la Fondation Abendrot. Le prix de vente minimum a été défini suite à diverses études faites par des spécialistes. Il fallait aussi prendre en considération que la rénovation de l'immeuble devrait coûter entre 8 et 12 millions de francs.

Sur demande du Conseil de la paroisse générale

l'Assemblée de la paroisse générale accepte avec 50 voix pour et 5 abstentions la vente de la Maison Farel au prix minimum de CHF 2'180'000.- et donne au Conseil de la paroisse générale la compétence de concrétiser cette vente.

Le Président remercie l'assemblée pour son accord et assure que le Conseil de la paroisse générale est conscient de sa responsabilité. Il informera de la suite des opérations, au plus tard, lors de la prochaine Assemblée de la paroisse générale en juin 2015.

6 Transfert d'immeubles de la fortune administrative à la fortune financière: pavillon Mürren, (cure de la rue du Stand 78 voir modification de l'ordre du jour), pavillon au chemin de la Thielle 20, maison Verte au Chemin de Sion 44, parcelle à la rue du Contrôle 22

Les immeubles de la fortune administrative sont destinés à l'utilisation interne des paroisses. Il s'agit, en majeure partie de cures et de maisons de paroisse. Les immeubles de la fortune financière devraient avoir un rendement minimum de 4% avec possibilité de les vendre. L'immeuble vétuste de la rue du Contrôle 22 sera démolie au printemps et remplacé par des places de parc provisoires.

L'Assemblée de la paroisse générale accepte avec trois abstentions le transfert de la fortune administrative à la fortune financière des immeubles suivants :

- **Pavillon de Mürren**
- **Pavillon de la rue de la Thielle**
- **Maison Verte au chemin de Sion 44**
- **Immeuble de la rue du Contrôle 22**
-

Le transfert éventuel de la cure de la rue du Stand 78 sera décidé ultérieurement.

7 Informations en provenance des paroisses

La Présidente de la Paroisse française Mme Michèle Morier Genoud informe que deux nouveaux pasteurs P.A. Kuchen et L. Ramoni ont pu être engagés. L. Ramoni partage son ministère avec la Paroisse de Nidau. L'attribution des postes pastoraux est garantie jusqu'en 2018. Par la suite, la Paroisse générale devra de nouveau faire face à des diminutions de postes pastoraux.

Mesdames Galataud et Carnal ainsi que M. Léchet ont rejoint le Conseil de paroisse. En étroite collaboration avec les employés de la paroisse, l'organisation de la Paroisse française sera réexaminée. La Présidente remercie tous les Conseillers de paroisse pour leur grand engagement.

Christoph Grupp, Président de la Paroisse allemande rappelle que, comme le Conseil de la paroisse générale, le Conseil de paroisse nécessite un renfort. Deux vacances doivent être repourvues. Les personnes intéressées peuvent s'adresser à lui ou à Doris Amsler, Présidente du Conseil de la paroisse générale. La diminution des postes pastoraux en 2019 est presque définitive. Le canton veut ainsi économiser 5 millions de francs. Les paroisses de la ville de Bienne devront diminuer leur effectif de 180 % de poste pastoral dont 50% à la Paroisse française.

La LIKO pose la question de la sonnerie des cloches la nuit. Le président demande aux paroissiens de donner leur avis.

Dans l'édition de novembre de « reformiert. » figurent toutes les activités de novembre et décembre. Le président invite tout le monde chaleureusement à participer à ces événements.

8 Divers

Le président rend encore attentif à l'événement particulier du 23 mai 2015. Ce samedi avant Pâques aura lieu « CANTARS 15 ». 12 concerts de 40 minutes sont prévus toutes les heures. 8 concerts auront lieu dans l'église du Pasquart et 4 dans l'église de la vieille ville. Les deux organistes Sara Gerber et Pascale Van Coppenolle ont mis sur pied un programme fantastique. Dans le canton de Berne, trois comités d'organisation, Berne, Bienne et Langenthal, sont au travail. A Bienne l'effort particulier portera spécialement sur « La constellation des 3 étoiles des orgues de Bienne ». Cette manifestation est généreusement soutenue par diverses entreprises et institutions.

Le Président remercie chaleureusement tous ceux qui ont préparé la séance et les documents pour cette assemblée. Il remercie également tous les collaborateurs pour leur engagement

quotidien. C'est ensemble que nous arriverons à garder notre église vivante. Les points traités et les décisions d'aujourd'hui doivent nous permettre de maintenir nos paroisses sur le chemin de la modernité.

Le Président clôt la séance et souhaite à tous une période de l'Avent lumineuse, un joyeux Noël et une bonne nouvelle année.

Fin de la séance : 21.45 h

Pour l'Assemblée de la paroisse générale

Le Président :

La Secrétaire :

Fritz Marthaler

Sylvia Treuthardt